

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Risi, Paul. Observations sur des matières de jurisprudence criminelle, 1768. | Définition du délit.](#)

Risi, Paul. Observations sur des matières de jurisprudence criminelle, 1768. | Définition du délit.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0476

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Risi, Paul](#)

Références bibliographiques[Risi, Observations sur des matières de jurisprudence criminelle](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

8 "Le délit est l'acte volontaire et frauduleux
qui est ou peut être puni par la loi ou par le droit
d'autrui"

9 - Le délit peut venir de droit privé, mais aussi de
droit public : "car supposer que ce n'est que le
vol ou la lèse-majesté, si l'on a commis
quelque chose que la loi ait puni, c'est un délit
qui demande réparation, mais que le droit du sujet
est violé, et que cela lui enlève sa dignité
ou caractère." (Lect. à Coccineus. Divers.
noen. ad gratiam de J. B et P
Divers. XII. cap 5. § 545)

10 9 - La loi ou jurisprudence acte "qui est
qui est volontaire et frauduleux de la volonté, en
manquant l'acte ou de l'acte entier" (quel
punissable "une violation de la loi ou que
d'autrui" ou de l'autrui)

10 "... au lieu que l'acte est volontaire et frauduleux
punit de crime. Divers. en acte de l'acte"

